

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

588 000 \$ de compensation du projet Micoua d'Hydro-Québec**SAGUENAY INVESTIRA L'ARGENT À JONQUIÈRE**

Saguenay, le 5 janvier 2021 – Les citoyens de l'arrondissement de Jonquière seront consultés au début de l'année 2021 afin de connaître le projet qu'ils souhaiteraient voir se réaliser avec les quelque 600 000 \$ de compensation d'Hydro-Québec.

La mairesse de la Ville de Saguenay, Josée Néron, a reçu la confirmation de la somme attendue de la part de la société d'électricité québécoise dans le cadre du projet de la ligne électrique Micoua-Saguenay (ligne électrique de 750 kV entre la Côte-Nord et Saguenay).

Saguenay est ainsi admissible à un montant de 438 535,50 \$ pour les compensations reliées à la construction de la ligne électrique et d'une somme de 150 000 \$ pour l'agrandissement du poste Saguenay, pour un total de 588 535,50 \$.

« Je suis très heureuse de cette confirmation. Saguenay recevra une compensation d'environ 588 000 \$ en raison des travaux de déboisement et des expropriations dans les secteurs de Shipshaw et de Jonquière », a expliqué Mme Néron.

« Nous aurions pu utiliser cette somme pour des projets pour l'ensemble de la ville. Mais j'ai pris la décision, lorsque j'ai été avisée du dossier au début de mon mandat, que cet argent serait attribué à des projets et à l'amélioration des infrastructures du secteur de Jonquière, étant donné que c'est là que les impacts de la construction de la ligne électrique se font sentir. Et nous allons consulter la population du secteur, en collaboration avec les élus de Jonquière, afin de connaître le ou les projets qu'elle souhaiterait voir retenir. Nous voulons que cet argent soit bien utilisé et réponde aux besoins et aux attentes des citoyens. Cette consultation se fera dans les prochaines semaines », a poursuivi la mairesse de la Ville de Saguenay.

Les détails de la consultation et les critères d'admissibilité pour les projets seront communiqués au cours des prochaines semaines.

Parmi les projets qui pourraient être suggérés, il est possible de penser, à titre d'exemples, à l'aménagement du parc de la Rivière-aux-Sables, à l'amélioration du musée Sir William Price ou à rendre les abords du pont d'Aluminium plus attrayant.

Également, les citoyens pourront soumettre des projets lors de la consultation.

Pour qu'un projet soit admissible, la société d'État précise que la population doit être consultée, que le projet soit d'un intérêt collectif et durable et être d'une propriété publique, selon les critères du Programme de mise en valeur intégrée. Hydro-Québec ajoute que le projet doit permettre d'améliorer l'environnement, aider ou maintenir des infrastructures municipales, communautaires, de loisir et appuyer le développement régional, touristique ou des communautés autochtones. Le projet peut aussi être une participation à un fonds d'investissement destiné au développement régional et contribuer à l'efficacité énergétique ou à l'électrification des transports dans le cadre d'initiatives d'intérêt communautaire ou collectif.

– 30 –

Information : Stéphane Bégin, conseiller en communications et aux relations avec les médias
stephane.begin@ville.saguenay.qc.ca
(418) 698-3330 poste 1010 | (418) 540-5868